

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_117

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par les entreprises BENEDETTI GUELPA, SOBECA, TST, NEO TP et COLAS en date du 10 Juillet 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux d'AEP, assainissement et réseaux secs,
Rue du Marcelly.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la Rue du Marcelly sera fermée à la circulation et une déviation sera mise en place par le Chemin des Meurallets pour les riverains à l'avancée du chantier (CF DESC) **du Lundi 15 Juillet 2024 au Mar 31 Décembre 2024.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les entreprises.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier. le
Le Maire.



A Scionzier, le 10/07/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

